

## **CONTRAT D'ABONNEMENT AUX SERVICES SAGE LIVE**

Version Août 2017

LE PRESENT CONTRAT A POUR OBJET DE DECRIRE LES CONDITIONS DANS LESQUELLES VOUS ETES AUTORISES A ACCEDER ET A UTILISER LES SERVICES SAGE.

LE FAIT POUR VOUS DE COCHER OU CLIQUER SUR LA CASE OU LE BOUTON RESERVE A CET EFFET, DE REMPLIR LE FORMULAIRE DE COMMANDE OU D'UTILISER LES SERVICES, VAUT PRESOMPTION IRREFRAGABLE DE L'ACCEPTATION DE VOTRE PART DE L'INTEGRALITE DES TERMES ET CONDITIONS DU PRESENT CONTRAT.

VOUS NE DEVEZ EN AUCUN CAS UTILISER LES SERVICES SAGE SI VOUS N'ACCEPTEZ PAS L'INTEGRALITE DES TERMES ET CONDITIONS DU PRESENT CONTRAT.

### **1. Définitions et interprétation**

1.1 Dans le présent contrat, les mots ou expressions commençant avec une majuscule ont la signification qui suit :

“**Contrat**” le présent document, tout Formulaire de commande rempli par vos soins se rapportant aux Services Sage, l'Annexe A et toute autre élément incorporé au Contrat par ces différents documents par référence ;

“**Société Affiliée**” toute société mère d'une autre société et toute filiale de cette société mère ;

“**Documentation**” toute documentation ou information éditée par Sage et disponible sur support numérique, tel que des guides Utilisateurs, des supports d'aide ou de formation, que Sage peut mettre à votre disposition et ayant pour objet les Services Sage ;

“**Contenu Informationnel**” toute information développée par Sage, ou qui nous a été communiquée par un de nos donneurs de licence ou qui appartient au domaine public et qui est mis à votre disposition en exécution d'un Formulaire de commande et qui est décrite dans la Documentation ;

“**Donnée Client**” toute donnée ou information implémentée pour votre compte dans les Services Sage ou collectée et traitées par vos soins, ou pour votre compte, au moyen des Services Sage, à l'exclusion du Contenu Informationnel et des Services Tiers ;

“**Cas de force majeure**” toute circonstance indépendante de la volonté de la partie qui invoque le cas de Force Majeure, et notamment tout cas fortuit, incendie, inondation, sécheresse, tremblement de terre ou autre catastrophe naturelle, épidémie ou pandémie, acte terroriste, émeute, guerre, embargo, interdiction issue de la réglementation en vigueur, grève, inexécution des fournisseurs ou sous-traitants (autres qu'une Société Affiliée à la partie qui invoque la Force Majeure) ou interruption ou défaillance d'un

service public, réseau ou fournisseur de service Internet ;

“**Information Confidentielle**” toute information divulguée par une partie (“**Partie divulgatrice**”) à une autre partie (“**Partie réceptrice**”), oralement ou par écrit, soit désignée expressément comme confidentielle, soit qui de par sa nature ou les circonstances de sa divulgation doit être considérée comme confidentielle. Devront être considérées comme des Informations Confidentielles, sans que cette liste ne soit exhaustive, les Données Client, le Contenu Informationnel des Services et de la Documentation, les termes et conditions du Contrat, les Formulaires de commandes, nos tarifs, les business plan et autres plans marketing que les parties pourraient développer, toute information à caractère technologique et technique, la conception des produits. Ne devons cependant pas être considérées comme des Informations Confidentielles les informations qui (i) sont ou deviennent publiques sans violation d'une obligation stipulée au Contrat, (ii) étaient connues de la Partie réceptrice avant sa divulgation par la Partie divulgatrice, (iii) sont reçues d'un tiers sans violation d'une obligation due à la Partie divulgatrice, ou (iv) avaient été développées indépendamment par la Partie réceptrice ;

“**Code malveillant**” tout code, fichier, script ou programme développé dans le but de nuire à un système informatique, tel qu'un virus, un vers, un cheval de Troie ou toute autre code constituant une menace pour un système informatique ;

“**Marketplace**” tout répertoire, catalogue ou marketplace, disponible en ligne et proposant des applications et des services qui interagissent avec les Services Sage ;

“**Services Tiers**” tout produit/ service édité/produit par un tiers et qui interagit avec les Services Sage. Ce peut être par exemple une application développée par le client, ou pour son compte, ou par un tiers et proposée sur une Marketplace ;

“**Formulaire de commande**” notre formulaire de commande pro-forma décrivant les Services Sage qui Vous sont fournis (ou le cas échéant à vos Sociétés Affiliées), ainsi que toute modalité spécifique ou condition particulière relative aux Services Sage inclus dans le périmètre du Contrat par référence. **En finalisant un Formulaire de commande, une Société Affiliée accepte d'être engagée par les termes et conditions du Contrat mais Vous garantisiez et restez pleinement responsable du parfait respect par cette dernière des termes et conditions du Contrat ;**

“**Services Sage**” les solutions et les services dont le Client bénéficie au titre du Contrat. Ils sont décrits au Client lorsqu'il a accès aux Services Sage, lorsqu'il télécharge les éléments nécessaires à l'utilisation des

Services Sage, ou dans le Formulaire de commande. Le Contenu Informationnel et des Services Tiers ne sont pas assimilés à des Services Sage.

“Utilisateur” toute personne physique autorisée par le Client à utiliser le Service Sage. Cela suppose que le Client ait acquis les droits suffisants. Il appartient au Client de créer un identifiant Utilisateur et un mot de passe. Les Utilisateurs peuvent être indifféremment un salarié, un consultant, un prestataire et de manière générale toute personne physique agissant pour votre compte ;

“Nous” “Nos” “Sage” l'entité Sage tel que décrite ci-après : Si le Client est domicilié en (i) Europe, Moyen-Orient ou Afrique, **Sage Global Services Limited**, société de droit anglais immatriculée en Angleterre sous le numéro 09506951, sise à North Park, Newcastle upon Tyne NE13 9AA, et (ii) si le Client est domicilié en Asie, en Australie, en Amérique du nord, en Amérique du Sud, en Amérique Centrale, au Canada ou dans les Caraïbes, **Sage Global Services US, Inc**, une société sise dans le Delaware ;

“Vous” ou “Vos” ou “Client” désigne la personne morale ou physique acceptant les termes et conditions stipulées au Contrat et, lorsque les Services Sage sont acquis au nom d'une Société Affiliée, “Vous”, “Vos” et “Client” désigne également ladite Société Affiliée ;

1.2 En cas de conflit entre les stipulations du Contrat, de l'Annexe A et le Formulaire de commande : (i) celles de l'Annexe A prévaudront en ce qui concerne le Service tiers applicable et (ii) le Formulaire de commande, puis les présentes conditions prévaudront en ce qui concerne tout autre élément.

## 2. OBLIGATIONS DE SAGE

2.1 Sage s'engage à :

2.1.1 Rendre disponibles les Services Sage et le Contenu Informationnel dans les conditions stipulées au Contrat (ceci incluant les conditions stipulées dans le(s) Formulaire(s) de commande applicable(s)) ; et

2.1.2 Fournir le support standard applicable aux Services Sage, et/ou tout autre niveau de support dont les parties pourraient convenir dans le cadre d'un accord spécifique, et

2.1.3 Faire ses meilleurs efforts pour assurer une disponibilité des Services Sage 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, sauf dans les cas suivants.

(i) Interruptions planifiées. Le client en sera informé par tout moyen avec un préavis de 8 heures. Sage fera ses meilleurs efforts pour planifier les interruptions entre le vendredi 18 h et le lundi 3 h, (fuseau horaire du Pacifique (GMT-7:00)).

(ii) Toute indisponibilité causée par un Cas de force majeure.

2.2 Sage met en place et maintien en condition opérationnel des dispositifs ayant pour finalité la

protection physique, logique et administrative ainsi que d'assurer la confidentialité des Données Client. Ces mesures sont décrites dans la Documentation. Ces dispositifs comprennent notamment des procédures mesures visant à empêcher l'accès, l'utilisation, la modification ou la divulgation des Données Client par le personnel de Sage, sauf si ces dernières :

(a) ont pour finalité la fourniture des Services Sage, la prévention ou la résolution de problèmes d'ordre technique,

(b) sont exigées par la réglementation en vigueur tel qu'il est notamment stipulé à l'article 8.2.2 ci-dessous, ou

(c) avec l'accord exprès du Client.

2.3 Tout traitement par nos Sage des données à caractère personnel du Client tel que défini dans la directive 95/46/EC du Parlement européen (la “Directive”), sera exécuté conformément à la [déclaration de confidentialité](#), à la Directive et à toute autre réglementation en vigueur. Sage s'engage notamment à :

2.3.1 Maintenir en place des dispositifs ayant pour objet d'assurer la sécurité physique et logique des données à caractère personnel afin de se conformer aux obligations imposées par la Directive aux responsables de traitements ; et

2.3.2 N'agir que sur instructions du Client (en sa qualité de responsable de traitement) et ne traiter les données à caractère personnel du Client que pour les seules finalités suivantes :

(a) l'exécution des obligations incombant à Sage au titre du Contrat et pour prévenir ou résoudre tout problème technique ;

(b) en exécution de la réglementation en vigueur conformément notamment à l'article 8.2.2 ; ou

(c) avec l'accord exprès et écrit du Client.

Sage peut discrétionnairement,

(i) soit choisir d'autoriser le Client à auditer la conformité aux dispositions de la Directive, sous réserve d'en être informée par écrit dans un délai raisonnable et que les audits aient lieu à intervalles raisonnables,

(ii) soit à fournir au Client toute preuve raisonnable de ladite conformité.

2.4 Sage demeure responsable de qualité des interventions de son personnel, ses sous-traitants, ainsi que de leur conformité aux obligations lui incombant au titre du Contrat.

## 3. UTILISATION DES SERVICES ET CONTENU INFORMATIONNEL

3.1 Les Services Sage sont uniquement accessibles aux Utilisateurs utilisant de bonne foi les Services Sage. Sage se réserve le droit de résilier le Contrat sans encourir une quelconque responsabilité au cas où des éléments objectifs laissent à penser que le Client ou une Société Affiliée utilise les Services Sage à des fins concurrentielles. Toute utilisation à des fins de surveillance ou d'évaluation sera réputé être faite à des fins concurrentielles.

- 3.2 Sauf stipulation contraire figurant dans le Formulaire de commande,
- 3.2.1 Les Services Sage et le Contenu Informationnel sont souscrits sous la forme d'abonnements ;
- 3.2.2 Des services complémentaires peuvent être ajoutés en cours d'un abonnement. Une redevance additionnelle est dès lors calculée sur la base de la redevance en cours, calculée hors remises et offre promotionnelle, au prorata de la partie de la durée restante à courir à compter du jour où les éléments complémentaires sont ajoutés, et
- 3.2.3 Les services complémentaires prendront fin à la fin de la période d'Abonnement en cours.
- 3.3 L'utilisation des Services Sage et du Contenu Informationnel est soumise aux limitations suivantes :
- 3.3.1 La "quantité" précisée dans le Formulaire de commande correspond au nombre maximum d'Utilisateurs autorisés à utiliser le Service Sage ou le Contenu Informationnel ;
- 3.3.2 Le mot de passe Utilisateur ne doit pas jamais être divulgué à une autre personne physique que l'Utilisateur ; et
- 3.3.3 Tout Utilisateur qui cesse d'utiliser les Services Sage ou le Contenu Informationnel peut libérer ses droits au profit d'une autre personne physique, dans la limite des droits acquis par le Client. Si les droits s'avèrent insuffisants pour l'utilisation qui est faite par le Client, les parties pourront chercher dans quelle mesure il est possible de modifier l'utilisation qui est faite des Services Sage et de la Documentation Technique afin de se conformer aux droits acquis. Si aucune solution ne s'avère possible à mettre en place, il vous appartiendra au Client soit de modifier son utilisation, soit de régulariser dans les plus brefs délais la situation en commandant par le biais d'un nouveau Formulaire de commande les droits supplémentaires correspondants à sa réelle utilisation et d'en payer les redevances complémentaires correspondantes.
- 3.4 Le Client :
- 3.4.1 Demeure responsable du respect par les Utilisateurs et les Sociétés Affiliées des termes et conditions stipulés au Contrat ;
- 3.4.2 Est responsable de l'exactitude, la qualité et la disponibilité juridique des Données Client pour les finalités prévues au Contrat ;
- 3.4.3 Fait ses meilleurs efforts pour empêcher tout accès ou utilisation non-autorisée des Services Sage et du Contenu Informationnel, et informera Sage dans les meilleurs délais de tout accès ou utilisation non-autorisée dont elle pourrait avoir connaissance ;
- 3.4.4 Utilise les Services Sage et le Contenu Informationnel conformément à la Documentation et la réglementation en vigueur ; et
- 3.4.5 Respecte les conditions qui régissent l'utilisation des Services Tiers qu'il utilise avec les Services Sage et le Contenu Informationnel.
- 3.5 Le Client s'interdit de :
- 3.5.1 Permettre l'accès ou l'utilisation de tout Service Sage ou du Contenu Informationnel pour le bénéfice de toute personne autre que le Client ou ses Sociétés Affiliées ;
- 3.5.2 Vendre, revendre, céder ou concéder ses droits relatifs au Service Sage ou au Contenu Informationnel, ou inclure tout Service Sage ou Contenu Informationnel dans des offres de prestations de services ;
- 3.5.3 Utiliser un Service Sage pour stocker ou transmettre tout Contenu Informationnel illicite, calomnieux ou de manière générale illégal ou délictueux, ou pour stocker ou transmettre tout Contenu Informationnel portant atteinte au respect de la vie privée d'un tiers ;
- 3.5.4 Utiliser un Service Sage pour stocker ou transmettre des Codes malveillants ;
- 3.5.5 Interférer, corrompre ou nuire aux performances de tout Service Sage ou toute donnée tierce qui y figurent ;
- 3.5.6 Tenter d'accéder de façon non-autorisée à tout Contenu Informationnel, Service Sage ou leurs systèmes ou réseaux correspondants ;
- 3.5.7 Permettre l'accès, que ce soit de manière directe ou indirecte, aux Services Sage ou au Contenu Informationnel, ou à en autoriser l'utilisation d'une manière contraire à ce qui est contractuellement autorisé ;
- 3.5.8 Copier, en tout ou partie, le Contenu Informationnel ou Service Sage, une fonctionnalité ou une interface Utilisateur, sauf dans les conditions strictement définies au Contrat ;
- 3.5.9 Copier ou reproduire une image miroir de n'importe tout ou partie d'un Service Sage ou du Contenu Informationnel, autrement que sur ses propres sites intranet, pour ses besoins propres et dans les limites autorisées dans la Documentation ;
- 3.5.10 Accéder à tout Service Sage ou au Contenu Informationnel afin de créer un produit ou service concurrent de Sage ; ou
- 3.5.11 Procéder à des opérations d'ingénierie inverse de tout ou partie des Services Sage (dans la limite prévue par la réglementation en vigueur).
- 3.6 Dans l'hypothèse où un donneur de licence de Sage exigerait la suppression d'une partie du Contenu Informationnel ou si Sage était informée d'une possible violation de la réglementation applicable ou du droit d'un tiers par tout ou partie du Contenu Informationnel, le Client devrait dès lors supprimer sans délai la partie litigieuse du Contenu Informationnel de ses systèmes d'information.
- 3.7 Dans l'hypothèse Sage serait informée qu'un Service Tiers hébergé par le Client serait susceptible de nuire aux Services Sage, violer la réglementation en vigueur ou le droit d'un tiers, le Client devra désactiver sans délai ledit Service Tiers ou y apporter toute modification permettant de mettre fin à la violation avérée ou suspectée. Dans le cas contraire, Sage serait en droit de désactiver le Contenu Informationnel, le Service Sage (ou la partie concernée) et/ou le Service Tiers concerné, et ce jusqu'à ce qu'il soit mis fin à la situation litigieuse.

#### 4. AUDIT

4.1 Sage, et ses donneurs de licence, pourront effectuer un audit ayant pour objet de vérifier l'utilisation faite par le Client et les Utilisateurs des Services Sage. Si cet audit révélait une utilisation non-autorisée, le Client serait dès lors redevable d'une redevance additionnelle égale à la différence entre (i) la redevance qui lui a été facturée pour l'abonnement en vigueur et (ii) celle figurant au tarif applicable, pour la période allant de la date de la première infraction jusqu'à la fin de la période d'abonnement en cours (les "**Frais de dépassement**"). Après paiement des Frais de dépassement, l'intégralité des abonnements des Utilisateurs non-autorisés seront convertis en Utilisateurs plein pour le reste de la période d'abonnement en cours et toute période d'abonnement à venir.

#### 5. TIERS

5.1 Sage ou toute société tierce, peuvent être amenées à mettre à fournir au Client des produits ou services ayant pour objet, par exemple, des Services Tiers, des prestations d'implémentation ou de consulting. Toute commande du Client de tels produits ou services, et tout transfert de données entre le Client et le fournisseur tiers, est régie exclusivement par les relations applicables entre le Client et ledit tiers. Sage ne saurait en aucune manière être considérée comme garantissant de quelque manière que ce soit le bon fonctionnement ou le support associé auxdits produits et services, et ce nonobstant le fait que Sage ait pu les désigner comme "certifiés" ou toute autre appellation, et ce sauf stipulation contraire dans le Formulaire de commande.

5.2 Le Client reconnaît que l'installation ou l'activation d'un Service Tiers aux fins d'utilisation avec un Service Sage vaut autorisation de sa part de l'accès aux Données Client par le fournisseur du Service Tiers aux fins d'interopérabilité entre le Service Tiers et le Service Sage concerné. Il ne peut en aucun cas être reproché à Sage la divulgation l'altération ou la suppression d'une Donnée Client résultant de l'accès à un Service Tiers. Vous reconnaissez également qu'il est possible que nous devions avoir accès au Service Tiers afin de nous permettre, ou de permettre au fournisseur du Service Tiers, de remplir nos obligations telles qu'elles sont stipulées au Contrat.

5.3 Les Services Sage peuvent contenir des fonctionnalités conçues pour interagir avec des Services Tiers. Si le fournisseur d'un Service Tiers cesse de rendre disponible les éléments nécessaires à l'interaction entre le Service Tiers et le Service Sage dans des conditions raisonnables, nous pourrions dès lors cesser de fournir lesdites fonctionnalités du Service Sage sans qu'il puisse vous être accordé aucun droit à indemnisation ou remboursement de redevances déjà versées.

#### 6. CONDITIONS FINANCIERES

6.1 Le Client s'engage à payer l'intégralité des redevances figurant dans les Formulaires de commande.

Sauf stipulation contraire du Contrat :

6.1.1 Les redevances sont calculées en fonction des Services Sage et du Contenu Informationnel que vous avez commandés, et non de votre réelle utilisation ;

6.1.2 Les commandes ne sont jamais annulables et les redevances payées jamais remboursables (sauf stipulation contraire du Contrat) ; et

6.1.3 Les quantités commandées ne peuvent en aucune manière être revues à la baisse en cours d'abonnement.

6.2 Il vous appartient de fournir (i) des coordonnées bancaires valides et de les maintenir à jour (par exemple, n° de carte de crédit ou autorisations de prélèvement), (ii) un bon de commande valide et comprenant l'ensemble des informations nécessaires et acceptables par Sage pour permettre le paiement des redevances des Services Sage.

Le Client autorise expressément Sage à utiliser ces informations pour prélever le montant des redevances applicables aux différentes échéances contractuelles, tel que stipulé à l'article 12.2.

6.3 Sauf stipulation contraire dans le Formulaire de commande, les redevances sont payables annuellement terme à échoir.

Si le Formulaire de commande stipule un paiement par un moyen autre qu'une carte de crédit ou un prélèvement, les factures seront émises terme à échoir. Toute Société Affiliée de Sage est dûment mandatée pour facturer le Client au nom et/ou pour le compte de Sage.

6.4 Sauf stipulation contraire dans le Formulaire de commande, les redevances sont payables à 30 jours date de la facture. Le Client s'engage à communiquer à Sage toute modification des informations le concernant nécessaires à la facturation et au paiement des redevances.

6.5 Les tarifs de Sage s'entendent hors taxe telle que la TVA ou les retenues à la source (ci-après dénommées collectivement, "**Taxes**"). Le Client s'engage irrévocablement à payer toutes les Taxes liées aux commandes régies par le Contrat.

6.6 Si Sage est légalement tenue de verser ou de percevoir des Taxes incombant au Client en vertu de l'article 6.5, le Client s'engage à payer à Sage le montant desdites Taxes à réception de la facture correspondante.

Le Client ne pourra s'exonérer d'un tel paiement qu'en fournissant un certificat d'exemption de taxe valide émis par l'administration fiscale concernée.

6.7 En cas de non-paiement d'une somme à son échéance, Sage se réserve le droit, sans préjudice de tout autre droit ou recours :

- 6.7.1 D'appliquer un intérêt pour retard calculé au taux mensuel de 1,25 % du solde restant ou tout autre taux dans la limite permise par la loi, et/ou
- 6.7.2 Appliquer des délais de paiement plus courts que ceux stipulés en article 6.4 à tout renouvellement d'abonnement et pour les commandes.
- 6.8 Pour tout retard supérieur ou égal à 14 jours (ou 5 jours dans le cas d'un paiement par prélèvement automatique), l'ensemble des sommes dues au titre du Contrat deviennent immédiatement exigibles, et Sage se réserve, sans préjudice de tout autre droit ou recours, de suspendre ses services jusqu'au complet paiement desdits montants dans les 7 jours suivant l'envoi par Sage d'une notification.
- 6.9 Les stipulations des Article 6.7 ou 6.8 ci-dessus n'auront pas vocation à s'appliquer en cas de contestation raisonnable et de bonne foi du Client des redevances litigieuses et de sa pleine coopération pour un prompt règlement du litige.
- 6.10 Le Client reconnaît que son consentement n'est aucunement conditionné par la livraison ou la promesse d'une livraison de toute fonctionnalité ou d'une fonction des Services Sage dans le futur.
- 7. DROITS D'AUTEUR ET LICENCES**
- 7.1 Aucune cession de droit n'étant opérée au titre du Contrat au profit du Client ou des Sociétés Affiliées, que ce soit concernant les Services Sage et le Contenu Informationnel.
- 7.2 Dans les conditions stipulées dans le(s) Formulaire(s) de commande, le Contrat et la Documentation, Sage concède au Client d'utilisation des Services Sage et du Contenu Informationnel. Ce droit s'entend pour le territoire du monde entier et limité dans le temps.
- 7.3 Le Client concède à Sage et ses Sociétés Affiliées, le droit d'héberger, de copier, de transférer, et d'afficher les Données Client, ainsi que tout Service Tiers et tout code objet créé par ou pour vous à l'aide d'un Service Sage. Ce droit est valable pour le territoire du monde entier et pour une durée limitée. La destination de cette utilisation est limitée aux actes nécessaires pour la fourniture des Services Sage conformément aux stipulations du Contrat. Les droits concédés relatif aux Données Client et Services Tiers sont strictement ceux stipulés au Contrat.
- 7.4 Le Client concède à Sage et ses Sociétés Affiliées, le droit d'utiliser et d'intégrer dans les Services Sage et le Contenu Informationnel toute proposition, amélioration, recommandation, correction ou autre commentaire qu'il ou que les Utilisateurs auraient pu formuler et ayant pour objet le fonctionnement des Services Sage. Ce droit s'entend pour le territoire du monde entier, pour la durée de protection des droits, sans contrepartie financière et de manière irrévocable.
- 7.5 Le Client concède à Sage et ses Sociétés Affiliées le droit d'utiliser ses noms et logos dans des supports publicitaires aux fins de citer le Client comme référence client. Ce droit s'entend de manière non-exclusive, non-cessible, pour la durée du Contrat.
- 8. CONFIDENTIALITÉ**
- 8.1 Chacune des parties s'engage à traiter les Informations Confidentielles de l'autre partie ainsi que le Contenu Informationnel du Contrat comme confidentiels et ne pas les copier, utiliser ou divulguer à quel tiers que ce soit, sauf à ce que cette copie, utilisation ou divulgation soit expressément autorisée par les stipulations du Contrat ou par un écrit de l'autre partie.
- 8.2 Chaque partie est autorisée à divulguer les Informations Confidentielles concernant l'autre partie :
- 8.2.1 A ses employés, fournisseurs, dirigeants, mandataires sociaux, conseillers ou Société Affiliées (le cas échéant) qui doivent en avoir connaissance pour seules fins d'exécution des obligations stipulées au Contrat. Chacune des parties garantira respect des stipulations du présent article par ses employés, fournisseurs, dirigeants, mandataires sociaux, conseillers et Sociétés Affiliées auxquels les Informations Confidentielles seront divulguées, et
- 8.2.2 Dans les cas requis par la réglementation en vigueur, une décision d'un Tribunal ou de toute autorité dûment habilitée. La partie tenue de divulguer des Informations Confidentielles de l'autre partie devra avertir cette dernière de ladite demande et lui fournir toute assistance raisonnable dont elle pourrait avoir besoin pour éviter une telle divulgation, aux frais de cette dernière.
- 9. HABILITATION, GARANTIE, INDEMNISATION ET LIMITATION DE RESPONSABILITÉ**
- 9.1 Chaque partie déclare que :
- 9.1.1 Elle a valablement conclu ce Contrat et était habilitée à s'engager dans ses termes et conditions ; et
- 9.1.2 La personne qui conclut le Contrat (et signe le Formulaire de commande) le fait en son nom et est dûment habilitée pour l'engager et, le cas échéant, engager ses Société Affiliées.
- 9.2 Sage garantit
- (a) qu'elle ne réduira pas de manière substantielle la sécurité globale des Services Sage au cours d'une même période contractuelle,
- (b) que les Services Sage seront substantiellement conformes avec la Documentation,
- (c) qu'elle ne réduira pas de manière substantielle les fonctionnalités offertes par les Services Sage au cours d'une même période contractuelle, et
- (d) que les Services Sage et le Contenu Informationnel n'introduiront pas de Codes malveillants dans les systèmes d'information du Client.

Les seules conséquences en cas de manquement aux obligations stipulées au présent Article sont celles stipulées aux articles 12.3 et 12.5.

notre notification lui demandant de cesser toute utilisation dudit élément.

9.3 SAUF DANS LES CAS EXPRESSEMENT STIPULES AU CONTRAT OU DISPOSITION D'ORDRE PUBLIC, CHACUNE DES PARTIES RECONNAIT QU'ELLE NE BENEFICIE D'AUCUNE GARANTIE D'AUCUNE SORTE, EXPRESSE OU TACITE, D'ORIGINE RÉGLEMENTAIRE OU AUTRE AYANT POUR OBJET LA VALEUR INTRINSQUE DES SERVICES SAGE ET DU CONTENU INFORMATIONNEL, DE LEUR ADEQUATION À UN USAGE PARTICULIER OU DE LA NON VIOLATION D'UN DROIT D'UN TIERS.

9.4 LE CONTENU INFORMATIONNEL EST FOURNI "EN L'ÉTAT" ET AUCUNE GARANTIE LE CONCERNANT N'EST FOURNIE AU TITRE DU CONTRAT.

## 10. GARANTIE

10.1 Sage s'engage à assurer la défense du Client en cas de litige, revendication, procédure engagée à son encontre par un tiers et ayant pour objet une utilisation d'un Service Sage, conformément aux stipulations du Contrat, qui violerait les droits de propriété intellectuelle dudit tiers.

Sage indemniser le Client de toute condamnation (dommages, intérêts et dépens) que le Client serait amené à supporter en vertu d'une décision de justice devenue exécutoire, dans la mesure où

(a) le Client a informé par écrit et dès qu'il en a connaissance de l'existence d'une ladite réclamation ; et

(b) laisse Sage assurer seule la conduite de sa défense et du règlement du litige dans la mesure où un tel règlement libère le Client de toute responsabilité ; et

(c) apporte à Sage son assistance, dans la mesure du raisonnable, les frais d'une telle assistance étant supportés par Sage.

Si Sage est informée d'un litige ayant pour objet une infraction due à l'utilisation d'un Service Sage, Sage sera en droit, à son entière discrétion et sans redevance complémentaire :

(i) modifier le Service Sage pour remédier à l'infraction concernée, dans la limite des garanties stipulées à l'article 9.2 ; ou

(ii) d'obtenir les droits suffisants permettant au Client de poursuivre son utilisation du Service Sage dans les conditions stipulées au Contrat ; ou

(iii) de résilier les abonnements du Client ayant pour objet le(s) Service(s) Sage concerné(s) avec un préavis écrit de 30 jours en procédant au remboursement des redevances payées d'avance pour la durée restant à courir pour les abonnements concernés.

Les obligations stipulées au présent Article n'ont pas vocation à s'appliquer pas dans les cas où la réclamation aurait pour objet le Contenu Informationnel, un Service Tiers, un manquement de du Client à ses obligations ou le fait pour le Client de continuer d'utiliser l'élément litigieux du Service Sage postérieurement à

10.2 Le Client s'engage à assurer la défense de Sage en cas de litige, revendication, procédure engagée à son encontre par un tiers et ayant pour objet l'utilisation des Données Client, ou l'utilisation d'un quelconque Service Sage ou Contenu Informationnel en violation du Contrat, qui violerait les droits de propriété intellectuelle dudit tiers ou la réglementation en vigueur.

Le Client indemniser Sage de toute conséquence (notamment dommages, intérêts et dépens) que Sage serait amenée à supporter en vertu d'une décision de justice devenue exécutoire dans la mesure où Sage :

(a) a informé par écrit et dès qu'elle en a eu connaissance de l'existence d'une telle réclamation ; et

(b) laisse le Client assurer seul la conduite de sa défense et le règlement du litige dans la mesure où un tel règlement libère Sage de toute responsabilité ;

et

(c) apporte au Client son assistance, dans la mesure du raisonnable, les frais d'une telle assistance étant supportés par le Client.

10.3 Le présent article énonce la seule responsabilité de chacune des parties envers l'autre en cas d'une réclamation telle que décrite dans le présent article.

11. **LIMITATION ET EXCLUSION DE RESPONSABILITÉ EN TOUT ETAT DE CAUSE, SI LA RESPONSABILITE DE CHACUNE DES PARTIES VENAIT A ETRE RECONNUE AU TITRE DES PRESENTES, L'INDEMNISATION QUI POURRAIT LUI ETRE RECLAMEE SERAIT EXPRESSEMENT LIMITEE AU MONTANT DU PRIX HORS TAXES PERÇU PAR SAGE AU TITRE DU FORMULAIRE DE COMMANDE CONCERNE PAR LE FAIT GENERATEUR DE RESPONSABILITE ET POUR LES DOUZE (12) MOIS PRECEDANT LA SURVENANCE DU FAIT GENERATEUR DU DOMMAGE.**

LA RESPONSABILITÉ GLOBALE DE CHACUNE DES PARTIES AU TITRE DU CONTRAT EST LIMITEE AU PRIX PERÇU PAR SAGE EN EXECUTION DU CONTRAT. CETTE LIMITATION S'ENTEND POUR QUE LA RESPONSABILITE SOIT DE NATURE CONTRACTUELLE OU DELICTUELLE ET N'A PAS POUR VOCATION LIMITER LES OBLIGATIONS DE PAIEMENT DU CLIENT.

11.1 SAUF DISPOSITION D'ORDRE PUBLIC, LES PARTIES NE SERONT EN AUCUN CAS RESPONSABLES ENVERS L'AUTRE PARTIE DE TOUT DOMMAGE CAUSÉ PAR DES FOURNISSEURS D'HÉBERGEMENT TIERS, DE TOUTE PERTE DE BÉNÉFICES OU DE REVENU, DE TOUT DOMMAGE INDIRECT, SPÉCIAL, ACCESSOIRE, IMMATÉRIEL, QU'ILS SOIENT LA CONSÉQUENCE D'UNE ACTION DE NATURE CONTRACTUELLE OU DÉLICTUELLE, NONOBTANT LE FAIT QU'UNE PARTIE A ÉTÉ

INFORMEE DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES.

## 12. DURÉE ET EXPIRATION

12.1 Le Contrat entre en vigueur à compter la date de son acceptation par le Client et reste en vigueur jusqu'à l'expiration des Services Sage ou toute autre résiliation.

12.2 La durée de l'abonnement est stipulée dans le Formulaire de commande correspondant aux Services Sage. Sauf stipulation contraire dans le Formulaire de commande, les abonnements sont automatiquement renouvelés automatiquement pour des durées égales à celles de la période arrivant à terme, sauf si l'une des parties a notifié à l'autre sa décision de résilier ledit abonnement avec un préavis de **45 jours** précédant la fin de la période concernée. Sage se réserve le droit d'augmenter la redevance applicable à chaque renouvellement sous réserve de vous en avoir informé le Client avec préavis de 60 jours.

12.3 Chacune des Parties peut résilier le Contrat :

12.3.1 En cas de manquement grave par l'autre partie à ses obligations, si ledit manquement n'a pas été réparé dans les 30 jours suivants une Notification écrite à la partie défaillante la mettant en demeure de réparer ledit manquement ; ou

12.3.2 Sauf disposition d'ordre public, en cas de procédure collective ayant pour objet le redressement judiciaire de l'autre Partie. Si la réglementation en vigueur s'oppose à une telle résiliation, Sage conditionnera le maintien des Services Sage à l'octroi de garanties pour le paiement des redevances aux échéances contractuelles.

12.4 Le Contrat sera résilié ou son exécution sera suspendu, sans préavis, en cas de manquement par le Client aux obligations qui pourraient le lier à la société salesforce.com EMEA Limited.

12.5 En cas de résiliation du Contrat conformément à l'article 12.3, Sage remboursera l'ensemble des redevances payées d'avance au prorata de la période restant à courir à compter de la date d'effet de la résiliation, et ce pour l'intégralité des prestations toujours en cours objet du Contrat.

En cas de résiliation de Sage du Contrat conformément aux articles 12.3 ou 12.4, le Client devra payer l'intégralité des redevances échues et non encore payées, ainsi que l'intégralité des Redevances non encore échues qui deviendront, du fait de la résiliation, immédiatement exigibles.

12.6 Sur demande du Client, et dans les 28 jours suivants la date d'effet de la résiliation ou la date d'expiration du Contrat, Sage mettra à disposition du Client les Données Client aux fins d'exportation ou de téléchargement. Cette mise à disposition s'opèrera dans les conditions stipulées dans la Documentation.

Sauf disposition d'ordre public, au-delà de cette période de 28 jours, Sage ne sera plus tenue de conserver ou de restituer les Données Client. Sage pourra supprimer ou détruira toute copie de Données Client en sa possession ou stockées dans ses systèmes d'information dans les conditions prévues dans la Documentation.

12.7 Les stipulations du Contrat qui sont, expressément ou de par leur nature, appelées à rester en vigueur postérieurement à l'expiration ou la résiliation du Contrat survivront.

12.8 La résiliation ou l'expiration du Contrat ne saurait valoir prescription des différents droits, recours, obligations ou responsabilités que les parties ont acquis jusqu'à la date de ladite résiliation ou expiration. Ceci comprend le droit d'ester en justice ou de réclamer des dommages et intérêts en cas de violation par l'autre partie des obligations qui lui incombent au titre au titre de la conclusion ou de l'exécution du Contrat.

## 13. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

13.1 Chacune des parties garantit que, elle et les personnes intervenant pour son compte :

13.1.1 Respectent la réglementation en vigueur en matière de lutte contre la corruption (les "**Règlementation applicable**") ;

13.1.2 Ne commettent aucun acte qui pourrait constituer une infraction à la Règlementation applicable ;

13.1.3 N'adoptent aucun comportement qui, par action ou omission, pourrait entraîner la violation de la Règlementation applicable par l'autre partie ;

13.1.4 Signalent rapidement à l'autre partie toute demande ayant pour objet l'obtention d'un avantage indu, qu'il soit de nature financière ou autre, à l'occasion de la conclusion ou de l'exécution du Contrat ;

13.1.5 Mettent en place, maintiennent et appliquent, pendant toute la durée du Contrat, leurs propres politiques et procédures ayant pour objet de garantir le respect de la Règlementation applicable.

## 14. CLAUSES GÉNÉRALES

14.1 Le Contenu Informationnel, les Services Sage et toute autre technologie mis à la disposition du Client par Sage, ainsi que leurs dérivés, peuvent être soumis aux législations et réglementations d'exportation en vigueur aux États-Unis et dans d'autres juridictions. Chacune des parties déclare ne pas figurer sur liste du gouvernement des Etats-Unis ayant pour objet des mesures de restrictions aux exportations et importations. Le Client garantit Sage qu'il n'autorisera jamais l'accès à l'un quelconque des Services Sage ou au Contenu Informationnel à des Utilisateurs localisés dans un pays sous embargo américain ou en infraction à une U.S. export law or regulation.

14.2 Aucune des parties ne peut céder, en tout ou partie, ses droits ou obligations découlant du Contrat sans le consentement écrit préalable de l'autre partie (qui ne saurait être refusé que pour juste motif) étant toutefois entendu que toute partie peut céder le Contrat dans son intégralité, sans le consentement de l'autre partie, si le cessionnaire est une Société Affiliée ou dans le cadre d'une fusion, acquisition, restructuration d'entreprise ou vente de la totalité de ses actifs ou d'une branche d'activité. Nonobstant ce qui précède, si une partie est acquise par, vend la quasi-totalité de ses actifs à, ou fait l'objet d'un changement de contrôle en faveur d'un concurrent direct de l'autre partie, ladite autre partie peut résilier le Contrat par simple notification écrite. Dans le cas d'une telle résiliation, nous vous rembourserons l'ensemble des redevances payées d'avance au prorata de la durée restant à courir à compter de la date d'effet de la résiliation. Sous réserve de ce qui précède, le contrat s'impose aux parties ainsi qu'à leurs successeurs / ayants-droits.

14.3 Sauf les donneurs de licence de Sage et les tiers mentionnés dans l'Annexe A, et sauf stipulation expresse du Contrat, aucun tiers ne peut prétendre au bénéfice des termes et conditions du Contrat.

14.4 Le présent document constitue l'intégralité du Contrat et annule et remplace tout document existant relatif à son objet. Chacune des parties reconnaît que, hormis un cas de fraude, son consentement n'est déterminé que par les éléments compris dans le Contrat.

14.5 Si une stipulation du Contrat était déclarée comme nulle à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderaient toute leur force et leur portée. Si seulement une partie d'une stipulation était déclarée nulle, le reste de la stipulation continuerait à produire ses effets.

14.6 Chacune des parties est indépendante de l'autre. En conséquence, elles ne peuvent se prévaloir d'aucun mandat ni d'aucun pouvoir, quel qu'il soit, d'agir au nom ou pour le compte de l'autre partie.

14.7 Le fait pour l'une des parties de ne pas se prévaloir d'un droit qu'elle détient au titre du Contrat ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à ce droit.

14.8 Le Contrat est rédigé en anglais. En cas de différence entre la version française et la version anglaise du Contrat, la version anglaise prévaudra. Les Parties reconnaissent expressément et conviennent que le Contrat et tous les documents qui s'y rapportent soient rédigés en anglais.

## 15. NOTIFICATIONS ET COMPETENCE

15.1 Sauf stipulation contraire du Contrat, toutes les notifications, autorisations et approbations devront être écrites et seront considérées comme remises à compter de : (i) du deuxième jour ouvrable suivant leur remise en mains propres ; (ii) le deuxième jour ouvrable suivant l'accusé réception d'un envoi par fac-similé ou (iii) le troisième jour ouvrable suivant l'envoi d'un courriel (les courriels ne pouvant être considéré comme valant notification en cas de prononcé d'une résiliation ou d'une demande d'indemnisation). Les factures seront adressées au contact désigné par le Client. Les autres notifications destinées seront adressées à l'administrateur système des Services Sage désigné par le Client.

Les notifications adressées à Sage doivent l'être aux adresses suivantes :

Entité	Adresse
Sage Global Services Limited	North Park, Newcastle upon Tyne, NE13 9AA, Angleterre.
Sage Global Services US, Inc.	271 17 <sup>th</sup> St NW, Atlanta, GA 30327, États-Unis

15.2 Tout différent ou réclamation ayant pour objet la conclusion ou l'exécution du Contrat (y compris de nature non-contractuelle) seront régis et interprétés par les lois de l'entité Sage avec laquelle vous avez conclu le Contrat, à savoir :

Entité	Loi
Sage Global Services Limited	Droit anglais.
Sage Global Services US, Inc.	Les lois de l'État de Géorgie et les lois fédérales américaines qui les contrôlent.

15.3 Chacune des parties accepte irrévocablement de se soumettre tout litige ayant pour objet la conclusion ou l'exécution du Contrat au pouvoir exclusif de la juridiction des tribunaux du Pays ou de l'État (selon le cas) tel que stipulé ci-dessus.

15.4 Les Parties concluent le Contrat en leur nom et pour leur propre compte, ou pour celui d'une Société Affiliée. Sous réserve de toute cession autorisée en vertu de l'article 14.2, les obligations issues de la conclusion ou de l'exécution du Contrat incombent exclusivement aux Parties.



## ANNEXE A

**Les modalités et conditions suivantes sont applicables aux Services Sage.**

### Service SFDC

En ce qui concerne les services qui vous sont fournis par Salesforce en vertu du présent Contrat :

“**AppExchange**” désigne le répertoire en ligne d’applications disponibles à la demande qui fonctionnent avec le service SFDC, situé à <http://www.appexchange.com> ou sur tout site web qui lui succède.

“**Plateforme**” désigne le service en ligne fourni par SFDC au Revendeur dans le cadre de la fourniture par ce dernier à votre profit de l’Application du revendeur.

“**Revendeur**” désigne, si vous êtes domicilié en (i) Europe, Moyen-Orient, Afrique, Asie ou Australie, **Sage Global Services Limited** une société immatriculée en Angleterre (N° 09506951) sise à North Park, Newcastle upon Tyne NE13 9AA, et (ii) si vous êtes domicilié en Amérique du Nord, du Sud ou Centrale, au Canada ou dans les Caraïbes, **Sage Global Services US, Inc.**, une société sise dans l’état du Delaware.

“**Application du revendeur**” désigne Sage Live.

“**Service SFDC**” désigne le service web en ligne accessible au public sur <http://www.salesforce.com> et/ou sur tout autre site web dédié, y compris les composants hors ligne associés mais à l’exception des Applications tierces. Aux fins de cet accord de service SFDC, le Service SFDC n’inclut pas la Plateforme.

“**SFDC**” désigne salesforce.com EMEA Limited.

“**Applications tierces**” désigne les applications web en ligne et les logiciels non disponibles en ligne qui sont fournis par des tiers et qui sont identifiés comme applications tierces, et notamment celles répertoriés sur AppExchange et l’Application du Revendeur.

“**Utilisateurs**” désigne Vos employés, mandataires sociaux, consultants, fournisseurs, représentants et de manière générale tiers avec lesquels Vous avez un lien contractuel et qui sont autorisés à utiliser la Plateforme selon les conditions du contrat de service de SFDC dans le cadre de la commande d’un droit d’utilisation de l’Application du Revendeur pour un tel Utilisateur, et auxquels un identifiant et d’Utilisateur et un mot de passe ont été fournis par Vos soins (ou par SFDC ou le Revendeur à Votre demande).

“**Vous**” et “**Votre**” désigne le client qui s’est engagé contractuellement à commander des abonnements aux fins d’utiliser l’Application du Revendeur, conformément aux conditions du contrat de service SFDC, ainsi qu’à toutes autres conditions requises par le Revendeur.

“**Données Client**” désigne toutes les données ou informations électroniques transmises par Vos soins dans la mesure où elles sont implémentées dans la Plateforme ou dans le service SFDC.

### 1. Utilisation de la plateforme.

- (a) Chaque souscription d’un abonnement pour un Utilisateur pour l’Application du Revendeur comprend le droit pour cet Utilisateur d’utiliser la Plateforme par le biais de l’Application du Revendeur, dans le respect des termes et conditions stipulés au contrat de Service SFDC, ainsi qu’à toutes autres conditions requises par le Revendeur. Les abonnements d’Utilisateur ne peuvent pas être ni partagés ni utilisés par plus d’un Utilisateur (mais peuvent être ponctuellement réaffectés à de nouveaux Utilisateurs qui remplaceraient d’anciens Utilisateurs ne travaillant plus pour Vous ou dont le poste ou les conditions d’emploi ont changé et ne nécessitent en conséquence plus l’utilisation de la Plateforme). Il est précisé si besoin était que l’abonnement auquel Vous avez souscrit pour utiliser la Plateforme ne comprend pas le droit d’utiliser le Service de SFDC seul ou en relation avec des applications autres que l’Application du Revendeur. Si vous souhaitez utiliser le Service de SFDC ou l’une de ses fonctionnalités ou services autrement que par le biais de ceux inclus dans l’Application du Revendeur, ou pour des utilisations complémentaires à celles fournies par Votre Revendeur, vous devez conclure un contrat directement avec SFDC par l’intermédiaire du site [www.salesforce.com](http://www.salesforce.com). Dans le cas où votre accès à l’Application du Revendeur Vous permet d’accéder de manière autonome au Service de SFDC ou d’accéder à toute Plateforme ou fonctionnalité comprise dans le Service de SFDC qui s’étend au-delà de la fonctionnalité décrite dans le guide Utilisateur de l’Application du Revendeur, et que vous n’avez pas souscrit pour ledit accès un contrat spécifique avec SFDC, Vous reconnaissez qu’il ne vous est concédé aucun droit d’accès et d’utilisation ayant pour objet ladite fonctionnalité. Vous reconnaissez que Votre utilisation d’une telle fonctionnalité constituerait un manquement grave à vos obligations telles que stipulées au Contrat.
- (b) Si votre abonnement permettant l’utilisation de la Plateforme inclut Salesforce Mobile, Vous reconnaissez devoir, préalablement à toute commande de Salesforce Mobile, consulter la liste des appareils mobiles telle qu’elle vous est fournie à l’adresse suivante <http://www.salesforce.com/mobile/devices/> afin d’obtenir tout conseil utile relatif aux appareils mobiles qui sont maintenus par SFDC. Vous acceptez que SFDC ne fournira aucun remboursement, avoir ou quel qu’autre indemnisation que ce soit, en rapport à Votre commande de Salesforce Mobile, pour tout appareil mobile qui n’est pas maintenu par SFDC. Les fournisseurs tiers d’appareils mobiles, de systèmes d’exploitation et d’accès à un réseau peuvent, à tout moment, cesser la distribution de, interrompre, désinstaller et/ou empêcher leur utilisation par les clients de Salesforce Mobile des appareils mobiles sans que Vous ayez droit à un quelconque remboursement, avoir ou aucune autre indemnisation ou droit à recours.

- (c) Nonobstant tout accès dont Vous pouvez bénéficier à la Plateforme ou au Service de SFDC par le biais de l'Application du Revendeur, le Revendeur est votre seul cocontractant concernant l'Application du Revendeur. En cas de cessation d'activité du Revendeur ou s'il cesse de vous fournir l'Application du Revendeur, SFDC ne serait en aucune manière être amenée à se substituer au Revendeur, à vous rembourser une quelconque redevance ou vous donner une quelconque indemnisation.
- (d) Vous (i) êtes responsable de toutes les activités qui se produisent dans vos comptes d'utilisateur ; (ii) êtes responsable du Contenu Informationnel de toutes les Données Client ; (iii) devrez réaliser les efforts conformes aux usages du commerce pour empêcher l'accès ou l'utilisation non autorisés de la Plateforme et du Service de SFDC, et vous devrez rapidement informer le Revendeur ou SFDC de tout accès ou utilisation non autorisés dont vous auriez pris connaissance ; et (iv) devrez vous conformer à toutes les lois et réglementations locales, d'état, fédérales et étrangères lors de l'utilisation de la Plateforme.
- (e) Vous devez utiliser la Plateforme et le Service de SFDC uniquement pour vos fins commerciales internes et ne devez pas : (i) concéder en licence ou sous-licence, vendre, revendre, louer, louer à bail, transférer, attribuer, distribuer, partager ou autrement exploiter commercialement ou rendre la Plateforme ou le Service de SFDC disponible à un tiers, autre que les Utilisateurs ou toute autre clause prévue dans le présent Contrat de service de SFDC ; (ii) envoyer des pourriels ou autres messages non sollicités ou duplicatifs en violation des lois applicables ; (iii) envoyer ou stocker tout matériel qui soit contrevenant, obscène, menaçant, diffamatoire ou autrement illicite ou délictuel, notamment tout matériel qui porte préjudice aux enfants ou enfreint les droits à la vie privée de tiers ; (iv) envoyer ou stocker des virus, vers informatiques, bombes à retardement et cheval de Troie et autres codes, fichiers, scripts, agents ou programmes nuisibles ou malveillants ; (v) entraver ou interrompre l'intégrité ou la performance de la Plateforme ou du Service de SFDC ou de toutes données qui y figurent ; ou (vi) tenter d'accéder de façon non autorisée à la Plateforme ou au Service de SFDC ou leurs systèmes ou réseaux correspondants.
- (f) Vous ne devez pas (i) modifier, copier ou reproduire des travaux dérivés basés sur la Plateforme ou le Service de SFDC ; (ii) remonter le Contenu Informationnel ou produire une image miroir de n'importe quel Contenu Informationnel dont se compose la Plateforme ou le Service de SFDC, autrement que sur Vos propres sites intranets ou pour Vos propres fins commerciales internes ; (iii) procéder à des opérations d'ingénierie inverse de la Plateforme ou du Service de SFDC ; ou (iv) accéder à la Plateforme ou au Service de SFDC afin de (a) créer un produit ou service concurrentiel, ou (b) copier toute idée, fonctionnalité, fonction ou graphique de la Plateforme ou du Service de SFDC.

**2. Fournisseurs tiers.** Le Revendeur et autres fournisseurs tiers, dont certains peuvent être listés sur les pages dans le site web de SFDC et y compris les fournisseurs d'Applications tierces, offrent des produits et des services liés à la Plateforme, au Service de SFDC, et/ou l'Application du Revendeur, y compris la mise en œuvre, la personnalisation et autres services de consultation liés à l'utilisation par des clients de la Plateforme et/ou du Service de SFDC, et des applications (en ligne et hors-ligne) qui interagissent avec la Plateforme et/ou le Service de SFDC, notamment en échangeant des données avec la Plateforme et/ou le Service de SFDC ou en offrant des fonctionnalités supplémentaires dans l'interface Utilisateur de la Plateforme et/ou du Service de SFDC grâce à l'utilisation de l'interface de programmation d'application de la Plateforme et/ou du Service de SFDC. SFDC n'offre aucune garantie quant à de tels fournisseurs tiers ou quant à leurs produits ou services, y compris, et sans restriction, l'Application de Revendeur ou tout autre produit ou service du Revendeur, que ces produits ou services soient désignés ou non par SFDC comme étant "certifiés", "validés", ou autre. Tout échange de données ou autre interaction entre Vous et un fournisseur tiers, y compris mais non limité à l'Application du Revendeur, et tout achat par Vous de tout produit ou service offert par ces fournisseurs tiers, y compris mais non limité à l'Application du Revendeur, se fait exclusivement entre Vous et le fournisseur tiers. En outre, certaines fonctionnalités supplémentaires (non définies comme faisant partie de la Plateforme ou du Service de SFDC) pourraient Vous être offertes de temps à autres par SFDC ou par le Revendeur, moyennant des frais supplémentaires, sur une base de frais imputables ou OEM conformément aux modalités spécifiées par le donneur de licence et comme convenu par Vous dans le cadre de Votre achat séparé des dites fonctionnalités supplémentaires. Votre utilisation de toute fonctionnalité supplémentaire est régie par lesdites modalités qui devront prévaloir en cas de contradiction avec les modalités du présent Contrat de service de SFDC.

**3. Intégrations avec des applications tierces.** Si vous installez ou activez une Application tierce aux fins de l'utiliser avec la Plateforme ou le Service de SFDC, vous reconnaissez que SFDC pourrait autoriser les fournisseurs de ces Applications tierces à accéder aux Données Client, tel que requis pour permettre l'interaction des dites Applications tierces avec la Plateforme ou le Service SFDC. SFDC ne sera pas responsable de la divulgation, la modification ou la suppression de Données Client résultant d'un tel accès par des fournisseurs d'Applications tierces. Par ailleurs, la Plateforme et le Service de SFDC peuvent contenir des fonctionnalités conçues pour interagir avec des Applications tierces (par exemple, les applications de Google, Facebook et Twitter). Pour utiliser de telles fonctionnalités, Vous pourriez être tenu d'obtenir accès aux dites Application tierces auprès de leurs fournisseurs. Si le fournisseur d'une telle Application tierce cesse d'offrir l'interaction de l'Application en question avec les fonctionnalités de la Plateforme ou du Service de SFDC correspondant à des conditions raisonnables, SFDC pourrait cesser de fournir lesdites fonctionnalités de la Plateforme ou du Service de SFDC sans Vous donner droit à un quelconque remboursement, crédit ou autre indemnisation.

**4. Accès par le Revendeur.** Dans la mesure où les droits d'administration de vous concernant relatifs à l'Application du Revendeur sont dévolus au Revendeur, Vous reconnaissez et acceptez expressément que votre utilisation de l'Application du Revendeur puisse être monitorée par ce dernier et qu'il est susceptible d'accéder aux Données Client implémentées dans les Services de SFDC ou l'Application du Revendeur.

5. **Traitement des Données Client.** Les Données Client sont traitées par SFDC pour la seule finalité de l'exécution des obligations de SFDC en vertu des accords qu'il a conclus avec le Revendeur pour la fourniture de la Plateforme hébergeant l'Application du Revendeur. Ces traitements se seront limités à cette finalité, sauf instruction écrite de Votre part ou de celle du Revendeur. Il est précisé si besoin était que les traitements suivants seront réputés être effectués suite à des instructions reçues par Vous et/ou le Revendeur : (a) traitement nécessaire à l'exécution des obligations de SFDC en vertu des obligations contractées avec le Revendeur pour la fourniture de la Plateforme hébergeant l'Application du Revendeur ; et (b) traitement lancé par Vos Utilisateurs lors de leur utilisation de l'Application du Revendeur.
6. **Restitution des Données Client.** Vous avez trente (30) jours à compter de la date de résiliation de l'abonnement de votre Application du Revendeur pour demander une copie des Données Client. Cette dernière sera mise à Votre disposition dans un format .csv. Toute éventuelle modification de ces Données Client qui pourrait avoir été faite par l'Application du Revendeur en dehors de la Plateforme ne seront pas restituées, une telle restitution restant de la responsabilité du Revendeur.
7. **Droits d'auteur.** Sous réserve des droits limitativement concédés au titre des présentes, SFDC se réserve tous les droits de propriété liés à la Plateforme et au Service de SFDC, y compris les droits de propriété intellectuelle. Aucun droit ne vous est concédé au titre des présentes si tel n'est pas expressément stipulé au dans le Contrat de service de SFDC. Le Contenu Informationnel de la Plateforme et des Service de SFDC sont réputés être des informations confidentielles de SFDC et Vous ne les utiliserez pas ni ne les divulguez à un tiers, sauf dans les conditions expressément stipulées dans le présent Contrat de service de SFDC.
8. **Obligation de divulgation.** Si Vous ou SFDC étiez dans l'obligation, en vertu de la Règlementation en vigueur, de divulguer des informations confidentielles de l'autre partie, la partie divulgateur devra préalablement et dans les limites permises par la règlementation alerter par écrit l'autre partie et lui fournir toute assistance raisonnablement requises par l'autre partie, aux frais de cette dernière.
9. **Suggestions.** Vous concédez à SFDC le droit d'utiliser et d'intégrer dans les produits et services de SFDC toute suggestion, demande d'amélioration, recommandation, correction ou tout autre commentaire formulé par Vous ou par Vos Utilisateurs et relatif au fonctionnement de la Plateforme et/ou du Service de SFDC. Ce droit s'entend sans contrepartie financière, pour le territoire du monde entier, avec possibilité pour SFDC de sous-licencier, pour la durée de leur protection et de manière irrévocable.
10. **Suspension et résiliation.** Votre utilisation de la Plateforme et du Service de SFDC peut être immédiatement résiliée et/ou suspendue par simple notification en cas de : (a) manquement à vos obligations au titre du présent Contrat de service de SFDC, (b) résiliation ou expiration du contrat du Revendeur avec SFDC en vertu duquel le Revendeur Vous fournit l'accès à la Plateforme pour l'Application du Revendeur, et/ou (c) violation par le Revendeur de ses obligations envers SFDC en ce qui concerne les abonnements qu'il Vous fournit dans le cadre du présent Contrat de service de SFDC. Si vous utilisez l'Application du Revendeur avec une Organisation du Service de SFDC autre que l'Organisation fournit aux seules fins d'être utilisée avec l'Application du Revendeur (une "organisation partagée"), Vous reconnaissez et comprenez que (i) l'accès à une telle Organisation, y compris l'Application du Revendeur utilisée avec ladite Organisation, peut être suspendu en cas de non-paiement à SFDC ou toute autre violation de votre Contrat avec SFDC, et (ii) en cas de résiliation du contrat vous liant avec SFDC pour cause de non-paiement ou autre manquement grave à vos obligations au titre du Contrat vous liant avec SFDC. Dans une telle hypothèse, l'intégralité de Vos abonnements à la Plateforme sera résiliée. Vous reconnaissez qu'une telle résiliation ou suspension ne pourra donner lieu aucun remboursement ni aucune indemnisation de la part de SFDC.
11. **Abonnements non résiliables.** Sauf stipulation contraire dans Votre contrat avec le Revendeur, vous ne pouvez procéder à la résiliation des abonnements à la Plateforme pendant la durée de l'abonnement.
12. **Exclusion de garantie.** SAUF REGLEMENTATION D'ORDRE PUBLIC, SFDC N'OFFRE AUCUNE GARANTIE D'AUCUNE SORTE, CONCERNANT LA PLATEFORME, LE SERVICE SFDC ET/OU L'APPLICATION DU REVENDEUR, ET NOTAMMENT QUANT A LEUR VALEUR MARCHANDE, DES NIVEAUX DE SERVICE, L'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER OU À LA NON VIOLATION DES DROITS DE TIERS.
13. **Exclusion de responsabilité.** SAUF REGLEMENTATION D'ORDRE PUBLIC, SFDC NE POURRA EN AUCUN CAS ÊTRE TENUE POUR RESPONSABLE, QUE CE SOIT À VOTRE ÉGARD OU À L'ÉGARD D'UN UTILISATEUR, D'UN QUELCONQUE DOMMAGE, QU'IL SOIT DIRECT OU INDIRECT, CONSECUTIF, MATERIEL OU IMMATERIELS, ET NOTAMMENT EN CAS DE PERTES DE BÉNÉFICES, COÛT D'ACQUISITION DE BIENS OU SERVICES DE REMPLACEMENT, PERTE D'ACTIVITÉ, PERTE D'UTILISATION, PERTE DE ENDOMMAGEMENT DE DONNÉES, ET CE QUELLE QU'EN SOIT LA CAUSE ET LE FONDEMENT (CONTRACTUEL, DÉLICTUEL) ET CE MEME SI VOUS N'AVEZ PAS ETE ALERTE SUR LA POSSIBILITE DE TELS DOMMAGES.
14. **Communications ultérieures.** Vous autorisez expressément SFDC à Vous contacter pour vous faire part de nouvelles fonctions ou faire des offres commerciales en relation avec la Plateforme et le Service SFDC.
15. **Tiers bénéficiaire.** SFDC sera considéré tiers bénéficiaire du contrat entre Vous et le Revendeur uniquement en ce qui a trait au Contrat de service de SFDC.

## Service Yodlee

En ce qui concerne les services qui vous sont fournis par Yodlee en vertu du Contrat :

**Fournir d'informations précises.** Concernant les informations vous concernant, Vous vous engagez à fournir des informations fiables, à jour et complètes. Concernant les informations relatives aux comptes administrés par vos soins sur d'autres sites web, vous vous engagez à ne pas fournir de fausses informations concernant votre identité ou vos comptes. Vous vous engagez à garder les informations de votre compte à jour et exactes tout au long du Contrat.

**Droits d'auteur.** Vous pouvez utiliser le Contenu Informationnel mis à votre disposition par le biais du Service de flux bancaires uniquement dans le Service de flux bancaires. Vous vous interdisez de copier, reproduire, distribuer, créer des travaux dérivés à partir de ce Contenu Informationnel. Par ailleurs, vous vous interdisez de procéder à des opérations d'ingénierie inverse ou de décompilation de la technologie du service de flux bancaires, notamment de tout application Java associée au Service de flux bancaires.

**Les éléments fournis par vos soins.** Vous nous autorisez, ainsi que notre fournisseur de Service de flux bancaires Yodlee Inc. ("Yodlee") à utiliser les informations, données, mots de passe ou autre Contenu Informationnel (collectivement "Contenu Informationnel") que vous fournissez au Service de flux bancaires ou par le biais de celui-ci. Sage et Yodlee pourront utiliser, modifier, afficher, distribuer ou créer de nouvelles ressources à partir dudit Contenu Informationnel dans le but de vous fournir le Service de flux bancaires. Vous garantissez que vous disposez de toutes les autorisations nécessaires pour nous transmettre le Contenu Informationnel, sans aucune limite de temps ni paiement de quelconque frais ou redevances, afin de permettre à Sage et Yodlee d'utiliser le Contenu Informationnel aux fins énoncées aux présentes. Il est entendu entre Sage et Yodlee que Sage est propriétaire des informations confidentielles afférant à votre compte.

**Comptes tiers.** En utilisant le Service de flux bancaire, vous autorisez Sage et Yodlee à accéder aux sites tiers que vous avez désignés, pour votre compte, de récupérer les informations et d'enregistrer les comptes que vous avez demandés. Pour l'exécution des présentes, vous donnez tout pouvoir à Sage et Yodlee aux fins

- d'accéder à des sites internet tiers, serveurs ou documents, pour votre compte et en votre nom,
- de collecter des informations et d'utiliser lesdites informations, dans les conditions décrites aux présentes,
- et de manière générale d'effectuer toute action requise et nécessaire en rapport avec ces actes.

LORSQUE SAGE OU YODLEE ACCÈDENT A OU COLLECTENT DES INFORMATIONS SUR DES SITES TIERS, VOUS RECONNAISSEZ ET ACCEPTEZ QUE SAGE ET YODLEE AGISSENT EN TANT QUE VOTRE MANDATAIRE, ET NON PAS EN TANT QUE MANDATAIRE DU TIERS OU EN SON NOM. Vous reconnaissez que vous pourrez être engagés auprès des fournisseurs de comptes tiers en vertu des autorisations, mandats et procurations précités. Vous reconnaissez et acceptez que le Service de flux bancaires n'est pas commandité ou parrainé par des fournisseurs de comptes tiers accessibles depuis le Service de flux bancaires.

**EXCLUSION DE GARANTIES.** VOUS DÉCLAREZ ET ACCEPTEZ EXPRESSEMENT QUE :

TOUTE UTILISATION DU SERVICE DE FLUX BANCAIRES, AINSI QUE DE TOUTE INFORMATION, TOUT PRODUIT ET TOUT AUTRE CONTENU INFORMATIONNEL (Y COMPRIS CEUX DE TIERS) INCLUS OU ACCESSIBLES DEPUIS LE SERVICE DE FLUX BANCAIRES EST À VOS RISQUES ET PERILS. LE SERVICE DE FLUX BANCAIRES EST FOURNI "EN L'ÉTAT". SAGE ET YODLEE NE POURRONT EN AUCUN CAS ETRE CONSIDERER OFFRANT UNE QUELCONQUE GARANTIE AFFERANTE AU SERVICE DE FLUX BANCAIRES ET À TOUTE INFORMATION, TOUT PRODUIT ET TOUT AUTRE CONTENU INFORMATIONNEL (Y COMPRIS CEUX DE TIERS) INCLUS OU ACCESSIBLES DEPUIS LE SERVICE DE FLUX BANCAIRES, QU'ELLE SOIT EXPRESSE OU TACITE, ET NOTAMMENT CONCERNANT LEUR QUALITÉ MARCHANDE, LEUR ADEQUATION À DES BESOINS PARTICULIÈRES OU LE FAIT DE NE PAS VIOLER LE DROIT D'AUTRUI.

(2) SAGE ET YODLEE NE GARANTISSENT PAS QUE (i) LE SERVICE DE FLUX BANCAIRES RÉPONDRA À VOS BESOINS, (ii) LE SERVICE DE FLUX BANCAIRES NE SUBIRA AUCUNE INTERRUPTION, RESPECTERA CERTAINS NIVEAUX DE SERVICE, OFFRIRA UN CERTAIN NIVEAU DE SECURITE OU FONCTIONNERA SANS ERREUR, (iii) LES RÉSULTATS QUE VOUS POURREZ OBTENIR EN UTILISANT LE SERVICE DE FLUX BANCAIRE SERONT EXACTS OU FIAIBLES, (iv) LA QUALITÉ DES PRODUITS, SERVICES DE FLUX BANCAIRES, INFORMATIONS OU AUTRES RESSOURCES QUE VOUS AVEZ COMMANDES OU OBTENUS PAR LE BIAIS DU SERVICE DE FLUX BANCAIRES RÉPONDRONT À VOS ATTENTES OU (v) LA CORRECTION DES ERREURS POUVANT SURVENIR.

LE TELECHARGEMENT OU L'OBTENTION DE TOUTE RESSOURCE PAR LE BIAIS DE L'UTILISATION DU SERVICE DE FLUX BANCAIRES RELÈVE DE VOTRE PROPRE INITIATIVE ET EST EFFECTUE A VOS RISQUES ET PERILS. VOUS ÊTES TENUS RESPONSABLE DE TOUT DOMMAGE CAUSÉ À VOTRE SYSTÈME INFORMATIQUE, DE TOUTE PERTE DE DONNÉES OCCASIONÉE PAR LE TÉLÉCHARGEMENT D'UNE TELLE RESSOURCE. AUCUNE INFORMATION QUI A PU VOUS ÊTRE DONNÉE PAR ORAL OU PAR ÉCRIT PAR SAGE OU YODLEE, OU PAR LE SERVICE DE FLUX BANCAIRES NE CONSTITUERA UNE GARANTIE SI ELLE N'EST PAS EXPRESSÉMENT STIPULÉES COMME TELLE DANS LE PRESENT CONTRAT.

**LIMITATION DES RESPONSABILITÉS.** VOUS ACCEPTEZ QUE SAGE OU YODLEE ET LEURS FILIALES, AINSI QUE LES FOURNISSEURS DE COMPTES ET LEURS FILIALES, NE SERONT EN AUCUN CAS RESPONSABLES D'UN QUELCONQUE PRÉJUDICE QU'IL SOIT DIRECT, INDIRECT, INCIDENT, CONSECUTIF, IMMATÉRIEL. CECI COMPREND NOTAMMENT LA PERTE DE BÉNÉFICES, DE CLIENTÈLE, DE DONNÉES OU TOUTES AUTRES PERTES NON MATÉRIELLES, MÊME SI SAGE OU YODLEE ONT ÉTÉ AVISÉS DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGE, DÉCOULANT : (i) DE L'UTILISATION OU L'IMPOSSIBILITÉ D'UTILISER LE SERVICE DE FLUX BANCAIRES; (ii) DU COÛT POUR OBTENIR DES BIENS ET SERVICES DE REMPLACEMENT, (iii) DES PRODUITS, DONNÉES, INFORMATIONS OU SERVICES ACHETÉS OU OBTENUS, OU MESSAGES REÇUS OU TRANSACTIONS SAISIES DANS OU À PARTIR DU SERVICE DE FLUX BANCAIRES; (iv) D'UN

ACCÈS NON AUTORISÉ OU DE MODIFICATIONS APPORTÉES À VOS TRANSMISSIONS OU DONNÉES; (v) DE DÉCLARATIONS OU DE LA CONDUITE D'UN MEMBRE DU PERSONNEL DU SERVICE DE FLUX BANCAIRES; (vi) DE L'UTILISATION, L'IMPOSSIBILITÉ D'UTILISER, L'UTILISATION NON AUTORISÉE, LA PERFORMANCE OU NON-PERFORMANCE DU SITE D'UN FOURNISSEUR DE COMPTES TIERS, MÊME SI LE FOURNISSEUR A DÉJÀ ÉTÉ AVISÉ DE LA POSSIBILITÉ DE CES DOMMAGES; OU (vii) TOUT AUTRE PROBLÈME EN RAPPORT AU SERVICE DE FLUX BANCAIRES.

**Indemnisation.** Vous acceptez de défendre et dédommager intégralement Sage et Yodlee et leurs filiales de toutes les conséquences d'une réclamation d'un tiers, des dommages et des coûts (et notamment des frais de conseil) qu'elles subiraient du fait de votre utilisation du service de flux bancaires, de votre violation des stipulations du Contrat ou d'une droit, de propriété intellectuelle ou autre, de votre part ou de la part d'un Utilisateur de votre compte à un ou de toute propriété intellectuelle ou tout autre droit.

Vous déclarez que Yodlee est un tiers bénéficiaire des clauses précitées ayant tous les droits d'appliquer ces clauses comme si Yodlee était une partie de ce Contrat.